

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Tenue ce lundi, le quatre (4) mai 2020 à 20h00 par voie de visioconférence par Messenger.

Sont présents à cette visioconférence par visioconférence :

Monsieur maire	Magella Roussel
Messieurs les conseillers suivant :	Hugo Béland Yann-Érick Pelletier Jasmin Couturier
Mesdames les conseillères suivantes :	Myriam St-Laurent Josée Martin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence par Messenger au Centre Lepageois : Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. et Mario Pouliot employé est également présent.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur toute le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

**CONSIDÉRANT** le décret subséquent qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide de moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**1. 2020-081**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, appuyé par Madame Josée Martin et résolu unanimité des membres du conseil présents :

Que la présente séance sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie électronique par vidéoconférence Messenger et de l'enregistrement de la séance en audio suite à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et que l'enregistrement est mis sur le site internet de la municipalité.

**2. 2020-082**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité l'ordre du jour présenté.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 6 avril 2020 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

**2020-083**

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 6 avril 2020 tels que présentés.

**4. ACCEPTATION DES COMPTES**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du mois.

**2020-084**

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES**

**Période 4**

ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE AVRIL 2020	AVRIL 2020	C2001981	30,00
BELL MOBILITÉ INC	cell voirie avril 2020	avril	L2000032	19,49
BOUFFARD SANITAIRE INC.	collecte avril 2020	147860	C2001982	2 416,15
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BAC BLEU, MME FRANCOEUR	FCL0029781	C2001983	100,35
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BOIS, ASPHALTE FROIDÉSPQTS	FCL0029793	C2001983	112,29
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	fourniture boulon pour banc	fej0111659	C2001983	10,10
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PEINTURE	FCK0303133	C2001983	72,42
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	VIS FOURNITURE	FCK0305290	C2001983	8,11
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRE RUE MARS 2020	686502342649	L2000033	142,81
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 70, RUE DE LA RIVIÈRE	695502326272	L2000034	131,03
HYDRO-QUÉBEC	élec 29, rue de la rivière	627102179697	L2000035	470,99
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2236, RUE PRINCIPALE	612702268427	L2000036	601,72
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE AVRIL 2020	355221	C2001984	285,00
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP LUMIERE RUE ROY	14271	C2001985	196,21
LES SERVICES KOPILAB	contrat service	261772	L2000037	244,71
LABORATOIRE BSL	analyse opotable	077539	C2001986	191,75
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	audit tecq 2014-2018	122019	C2001987	1 638,39
MRC DE LA MITIS	PROJET 9070-009,5ERG OUEST	36805	C2001988	111,36
MRC DE LA MITIS	pont price ent.	37021	C2001988	25,00
MRC DE LA MITIS	servitech demande révision	37077	C2001988	50,12
MRC DE LA MITIS	frais licence ulogik	37090	C2001988	6,72
MRC DE LA MITIS	projet 9070-003 donnée lidar	37070	C2001988	88,59
MRC DE LA MITIS	téléphonie ip	37128	C2001988	189,17
MRC DE LA MITIS	heure inspection 1er trimestre	37112	C2001988	1 288,55
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉD AVRIL 2020	AVRIL 2020	L2000038	685,29
REVENU QUÉBEC	REMISE AVRIL 2020	AVRIL 2020	L2000039	1 806,98
RREMQ	RREMQ AVRIL 2020	avril 2020	L2000040	327,70
SÉCURITÉ MÉDIC ENR	DÉFIBRILATEUR	465077	C2001989	1 757,97
URLS DU BAS ST-LAURENT	renouvelle adhésion	2020	C2001990	100,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	timbre média poste	2020-04-09	L2000041	134,96
VISA AFFAIRES DESJARDINS	courrier recommandé	2020-04-24	L2000041	12,44
VISA AFFAIRES DESJARDINS	visière sécurité 14	1540169332	L2000041	140,00
VITRERIE MONT-JOLI INC.	plexiglass bureau clep	58652	C2001991	373,67

**13 770.04 \$**

**BILAN DU MOIS**

Salaires nets : 3 employés	5 151.70\$
<b>Total des factures :</b>	<b>13 770.04\$</b>
<b>Totaux salaires et compte du mois :</b>	<b>18 921.74\$</b>

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M) 4 718.12\$  
Salaires payés : 5 151.70\$  
**Reste à payer :** 9 081.92\$

5. 2020-085

**AUTORISATION DE PAIEMENT TRANSPORT STE-ANGÈLE INC.  
5<sup>E</sup> VERSEMENT ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #46990 à Transport Ste-Angèle inc. pour le 5<sup>e</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2019-2020 au montant de 26 444.25\$ taxe incluse.

6. 2020-086

**AUTORISATION DE PAIEMENT-MALLETTE S.E.N.C.R.L**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 122023 pour l'audition du rapport financier 2019 à la firme Mallette au montant de 6 892.75\$.

7. 2020-087

**AUTORISATION DE PAIEMENT DÉFIBRILLATEUR**

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 465077 à Sécurité Médic pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque au montant de 1 757.97\$ taxe incluse qui est pris avec la subvention de la sécurité civile.

8. 2020

**AVIS DE VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER #1**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal, de la vacance au poste de conseiller no. 1 suite à la démission de monsieur Ghislain Vignola. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.  
*Considérant que suite à la COVID-19, je ne peux donner d'avis d'élection pour le moment.*

9. 2020-088

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL « ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2020**

La directrice générale, Tammy Caron, remet une copie des états comparatifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020 à chacun des élus.

10. 2020-089

**TARIFICATION, CAMP DE JOUR 2020**

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'établir le tarif d'inscription du camp de jour 2020 présenté comme suit :

<u>CAMP DE JOUR</u> (pour 7 semaines)			<u>SERVICE DE GARDE</u> (pour 7 semaines)		
<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants</b>
150.00\$	290.00\$	420.00\$	50.00\$	90.00\$	135.00\$

**POUR TOUS PARENTS QUI VEULENT UTILISER LE SERVICE DE GARDE DEVRONT DÉFRAYER DES FRAIS DE GARDE.**

**HORAIRE :**

Service de camp de jour : heure d'arrivée : 9h À 12h et 13h à 16h  
 Service de garde : heure d'arrivée 7h30 à 9h \*12h à 13h \* 16h à 17h30  
 Service de garde pour dîner en dépannage,  
 à ceux qui n'utilisent pas le service de garde : 2\$/enf. / jour

11. 2020-090

**PROGRAMME DES JARDINS-JEUNES AU TRAVAIL**

Considérant que la municipalité engage chaque été des jeunes moniteurs pour le camp de jour;

Considérant que la municipalité recherche des sources d'aide pour encourager l'emploi local des jeunes;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

de-Lepage fait une demande au programme Desjardins jeunes au travail du Carrefour Jeunesse-emploi de la Mitis et nomme la directrice générale à signer les documents requis pour la demande au nom de la municipalité.

**12. 2020-091**

**RÉSOLUTION MUNICIPALE RELATIVE À LA NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN CAS DE PANDÉMIE (PPI) ET DU RESPONSABLE DU SUIVI DU PLAN D'ACTION**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelles et anthropiques pouvant être à la source de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage reconnaît que la municipalité peut être touchée par une crise de pandémie en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer à une crise de pandémie susceptible de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à une crise de pandémie sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les mesures de préparation à une pandémie qui seront mises en place devront être consignées dans un plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI);

**ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation à une pandémie nécessite la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics, des loisirs et de l'administration;

**ATTENDU QUE** cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Josée Martin, appuyé par Myriam St-Laurent et unanimement résolu :

**QUE Renaud Gagnon**, coordonnateur régional en sécurité civile, soit nommé responsable de l'élaboration du plan particulier d'intervention (PPI) en cas de pandémie de la municipalité<sup>1</sup>;

**QUE Tammy Caron**, directrice générale de la municipalité soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place du plan d'action du plan particulier d'intervention en cas de pandémie;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile, de concertation avec le coordonnateur régional de la sécurité civile de la MRC de La Mitis;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de ce plan d'action réalisables et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;

**QUE** les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition du directeur général de la municipalité pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

*Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.*

**13. 2020-092**

**ADOPTION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN CAS DE PANDÉMIE (PPI)**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage reconnaît que la municipalité peut être touchée par une crise de pandémie en tout temps;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer à une crise de pandémie susceptible de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) sont conformes *au guide pour l'élaboration d'un plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités* proposé par le MAMAH;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Jasmin Couturier, appuyé par Josée Martin et unanimement résolu :

**QUE** le plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) de la municipalité préparé par **Renaud Gagnon, coordonnateur régional de la MRC de La Mitis** soit adopté;

**QUE Tammy Caron, directrice générale** de la municipalité, soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile, qui sera faite en concertation avec le coordonnateur régional de la MRC de La Mitis.

*Cette résolution abroge tout plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.*

**14. 2020-093**

**RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Yann-Érick Pelletier, appuyé par Hugo Béland, et unanimement résolu:

**QU'**une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

**QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessus : dans le plan de sécurité civile

<b>Fonction</b>	<b>nom</b>
Responsable des décisions et porte-parole	Maire
Responsable substitut des décisions et porte-parole	maire suppléant
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Tammy Caron
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Françoise Bérubé
Responsable de la mission administration et des services techniques	Tammy Caron
Responsable substitut de la mission administration et des services techniques	Françoise Bérubé
Responsable de la mission communication	Léa Béland
Responsable substitut de la mission communication	Sonia Lévesque
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Martine Caron

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Josée Lévesque
Responsable de la mission inscription	Nancy Dionne
Responsable substitut de la mission inscription	Édith Thibeault
Responsable de la mission hébergement	Pauline Thériault

*Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.*

**15. 2020-094**

**PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Josée Martin, appuyé par Myriam St-Laurent et unanimement résolu :

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité et ses mises à jour, préparé par **Renaud Gagnon, coordonnateur régional**, soit adopté;

**QUE Renaud Gagnon et Korin Gagné, coordonnateur et responsable en sécurité civile de la MRC de La Mitis** soient nommés responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. Ces mises à jour et révisions seront faites en concertation avec la directrice/directeur général de la municipalité.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**16. 2020**

**ACHAT GRATTE DE NIVELLEMENT**

**Point reporter pour avoir d'autres prix**

**17. 2020-095**

**TRANSFERT DE FONDS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait un règlement d'emprunt 2011-008 en date du 8 août 2013 (résolution 2011-149) lors du projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts et d'urbanisation de la route 132;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emprunt est remboursable sur une période de 20 ans renouvelable aux 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de remboursement de l'aide financière du PIQM en lien avec le FIMR(610197) est sur une période de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de remboursement de l'aide financière est sur une courte échéance;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le montant est plus élevé que le remboursement de la municipalité, celle-ci placera l'excédant du remboursement au compte avantage entreprise pour qu'il y soit accessible pour les années à venir;

**POUR CES MOTIFS:**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le transfert au compte de « Avantage Entreprise Desjardins » le montant de 66 454.99\$.

18. 2020-096      **BALAYAGE DE RUE**  
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde le balayage des rues Déneigement Jocelyn Ouellet au taux horaire de 80\$/h. « *juste avertir pour la poussière* »
19. 2020-097      **MANDAT GÉNIE MUNICIPAL**  
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate le service de génie municipal pour la préparation de devis et de plan pour les projets de la TEQC 2019-2013 pour les projets de réfection de la Route Harton et dans le 6<sup>e</sup> rang et 4<sup>e</sup> Rang Ouest (correction de la courbe)
20. 2020              **LA RUCHE**  
REPORTER
21. 2020-098      **CRÉATION DE LA CELLULE LOCAL DE BÉNÉVOLE**  
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de créer la cellule local de bénévole pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, avec l'aide du service de relayeur pour lancer l'appel à la population.
22. 2020-099      **VENTE ÉQUIPEMENT-ROULEAU COMPTACTEUR**  
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage suite à l'interrogation de vendre ou pas l'équipement rouleau-compacteur, la décision est de le garder, et ne le loue pas non plus.
23. 2020-100      **ACHAT D'UN ORDINATEUR DE BUREAU**  
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'achat d'équipements informatiques de remplacement de ceux en place, demande sera faite à Éric Lepage.
24. 2020              **RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE**  
POINT REPORTER
25. 2020-101      **OFFRE DE SERVICE-GESTION DE L'AIDE FINANCIÈRE-RIRL/PISRMM CORRECTION DE LA COURBE 4<sup>E</sup> RANG OUEST**  
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'offre de service pour la gestion de l'aide financière pour le programme RIRL/PISRMM –correction de la courbe du 4<sup>e</sup> rang Ouest à PF service-Conseil inc. au montant de 780.00\$ avant tx.
26. 2020-102      **OFFRE DE SERVICE-GESTION DE L'AIDE FINANCIÈRE-AIRRL-DÉPÔT 2020**  
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

Joseph-de-Lepage d'accepter l'offre de service pour la gestion de l'aide financière pour le programme AIRRL, pour le dépôt de projet en lien avec les travaux de la TEQC 2019-23, à PF service-Conseil inc. au montant de 1040.00\$ avant tx.

27.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Séance tenue à huis clos- COVID-19**

28. **2020-103**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Hugo Béland, déclare la clôture de l'assemblée à 21h00.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés. DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20 h00, par visioconférence Messenger et enregistrement audio.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire